



approuve le compte administratif 2019 ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière de Roanne Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Certifiée exécutoire à Saint Vincent de Boisset, le 13 février 2020

Publiée et transmise au représentant de l'État le

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Président  
J.L REYNAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name.

